

# L'érosion des zones humides estuariennes

**D**epuis 1970, la rive droite de l'estuaire de la Gironde, qui abrite d'importantes étendues de végétation inondées par les marées (prés salés ou schorres), subit les effets d'une dynamique érosive conséquente. Une étude récemment conduite par BioSphère Environnement révèle une importante érosion de l'éco-complexe de prés salés estuariens, s'étendant sur environ 25 kilomètres entre les communes de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet et de Saint-Sorlin-de-Cônac, extrémités nord et sud de ce vaste espace, unique sur l'estuaire de la Gironde par son étendue.

À titre d'exemple, pour la première commune, près de 14 hectares d'estrans végétalisés existants au début de l'année 2000 (pour un trait côtier d'environ 4,5 km) ont disparu en 2015. Pour la seconde commune, ce sont près de 17 hectares (environ 3,5 km) qui ont été affectés par l'érosion au cours de la période étudiée.

## Un recul moyen de plus de 35 mètres

Pour les quinze dernières années, on note sur les deux secteurs considérés un recul moyen du trait côtier supérieur à 35 mètres. Avec l'érosion, peu à peu, les pentes douces des estrans se transforment en pentes abruptes qui subissent chaque année un peu plus les assauts des tempêtes hivernales. Ces modifications du profil du littoral affectent en particulier les habitats les plus bas des estrans : les bas schorres, peuplés par une végétation spécifique. Sur les communes de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet et de Saint-Sorlin-de-Cônac, près de 50 % des bas schorres existants au début de l'année 2000 ont disparu en 2015.

## La montée des eaux

À la menace de l'érosion, s'ajoute la question de la montée des eaux (26 à 82 centimètres d'élévation globale prévue d'ici la fin du siècle), phénomène qui va accélérer le processus de compression des zones humides estuariennes le long des espaces anthropisés endigués. Le phénomène est particulièrement préoccupant, car les espaces menacés assurent de nombreuses fonctions écologiques (nourriceries pour l'ichtyofaune, sites d'escales migratoires pour l'avifaune...) et rendent de nombreux services écosystémiques (fixation et assimilation de polluants...).

## Des mesures urgentes

Face à ces constats, il est urgent d'envisager, au sein des espaces arrière-littoraux, la création d'un réseau d'habitats (systèmes lagunaires, larges fossés humides...) au moins partiellement soumis à l'influence des marées, et favorables à l'installation de la végétation halophile des bas schorres menacée par les changements globaux. Sur ces espaces reconnectés à l'estuaire, l'élevage extensif apparaît comme une pratique permettant d'envisager de concilier la gestion des habitats et le développement de filières agricoles structurées autour de produits à fort potentiel de valeur ajoutée.

Raphaël Musseau\*, Sonia Beslic\* et Thomas Hérault\*\*

\* BioSphère Environnement (biosphere-environnement.com)

\*\* CREN Poitou-Charentes (cren-poitou-charentes.org)

Deux portions de rivage entre les communes de Mortagne-sur-Gironde et de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet avec une hauteur d'eau identique :

(a) non érodé avec pentes douces et (b) érodé avec pentes abruptes.

Photographies BioSphère Environnement ©

